



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-83

Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260917-2026_83-DE

L'an deux mil vingt six, le 17 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Pascaline LEY
Réjane LOUIN

Pouvoir à Delphine MASSON
Pouvoir à Gwenaël PRIGENT

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Convention de servitude canalisations d'eaux usées en domaine privé

Monsieur DELARUE nous a fait part début juillet, après les pluies d'orage, que son assainissement individuel était « out ». Il s'est rapproché d'AN DOUR pour demander un raccordement à l'assainissement collectif puisque la zone dans laquelle se situe l'habitation (parcelle AE 0103 – OAP n° 136) est classée dans les zones de desserte en assainissement collectif.

La seule façon pour lui de se raccorder à l'assainissement collectif, c'est de prendre à sa charge la canalisation qui part de chez lui pour rejoindre le tabouret qui sera installé par An Dour « Impasse Parc Treis », au pied de la servitude de passage actuelle.

La commune a préparé la convention de servitude de canalisation qui sera signée par les différentes parties privées (parcelle AE 0103 – SCI VILIN IZELLA, Monsieur DELARUE Stéphane, fonds dominant ; Mesdames Isabelle LE SAUX et Gaëlle LE SAUX pour la parcelle AE 0102, fonds servant ; La Commune de Locquirec représentée par son Maire Monsieur Gwenolé GUYOMARC'H pour la parcelle AE 0110, parcelle privée communale, fonds servant).

Dans la convention, il est dit clairement que tous les frais de raccordement et d'enregistrement au service de la publicité foncière sont à la charge de la SCI VILIN IZELLA représentée par Monsieur DELARUE Stéphane, y compris la remise en état des différents terrains traversés.

AN DOUR a programmé les travaux pour fin septembre, 29 et 30 septembre sous réserve que les formalités administratives soient réglées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- 1/ Approuver le principe et les termes de la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une canalisation d'eaux usées au profit de la parcelle cadastrée section AE n° 0103, propriété de la SCI VILIN IZELLA, sur la parcelle cadastrée section AE n° 0110, propriété de la Commune de Locquirec, selon les conditions définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération.
- 2/ Autoriser Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la Commune de Locquirec, à signer ladite convention pour la parcelle AE 0110, fonds servant, appartenant au domaine privé communal ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, à sa régularisation et, le cas échéant, à sa publication auprès du service de la publicité foncière.
- 3/ Informer le conseil que la Commune de Locquirec ne prend en charge ni la réalisation, ni l'entretien, ni la réparation, ni le renouvellement de la canalisation privée objet de la présente servitude, ces opérations relevant du propriétaire du fonds dominant dans les conditions prévues par la convention.
- 4/ Préciser que les frais inhérents aux travaux et afférents à l'établissement de l'acte authentique et à sa publication au service de la publicité foncière seront pris en charge par le propriétaire du fonds dominant, comme indiqué dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de servitude canalisations d'eaux usées au profit de la parcelle cadastrée section AE n° 0103, propriété de la SCI VILIN IZELLA, sur la parcelle cadastrée section AE n° 0110, propriété de la Commune de Locquirec aux conditions exposées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO



Le Maire,



Gwenolé GUYOMARC'H

